

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES

Séance du 30 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARSCHOOT Dominique, HERBIN Gael, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, BARBE Marie-Laurence.

Excusés :

Mme DUPONT Valérie
M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu
Mme ARNOULD Caroline à M. HERBIN Gael
Mme LABAERE Cynthia à Mme ROELENS Natasha
M. WAYENBURG Aymeric à Mme CAPANNELLI Claire
M. MORTELECQUE Denis à Mme GUERBEAU Pascale
Mme MOUILLE Sophie à Mme BARBE Marie-Laurence

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Directrice Générale des Services.

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. M. VANDRISSE Guillaume ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

N°7

CULTURE

Partenariat avec l'association "Rock en Danse" – Mise à disposition de la Maison de la Petite Enfance et approbation d'une convention

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 20

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de convocation : 23 septembre 2025

Date de réception en préfecture : 07 octobre 2025

Date de publication sur le site internet de la ville : 8 octobre 2025

N°7

CULTURE**Partenariat avec l'association "Rock en Danse" – Mise à disposition de la Maison de la Petite Enfance et approbation d'une convention**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu la mise à disposition de la Maison de la Petite Enfance par la Mairie au profit de l'association pour l'organisation de séances de « danse portage » gratuite pour les familles fréquentant la MPE.

Considérant que l'association "Rock en Danse" intervient avec la présence de la responsable de la Maison de la Petite Enfance à raison de 3 séances par an, renouvelables.

Considérant que ces activités contribuent à la politique municipale en faveur de la petite enfance et du développement culturel local ;

Considérant qu'il convient de formaliser les conditions de ce partenariat par une convention précisant les engagements respectifs de la commune et de l'association, les modalités de mise à disposition des locaux, les conditions d'accès, d'assurance, d'entretien et de sécurité ;

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin en Weppes,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre la Ville de Sainghin-en-Weppes et l'association "Rock en Danse" pour la mise en place d'activités d'éveil corporel et artistique au sein de la Maison de la Petite Enfance.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,



Le Maire,
Matthieu CORBILLON